

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BUDGET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI Saisine de la Chambre Régionale des Comptes de Corse

Bastia, le 20/05/2022

Le préfet a saisi la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Corse pour défaut d'équilibre réel du budget de la communauté de communes Pasquale Paoli. Le budget comprend notamment une subvention d'équilibre non autorisée du budget général au budget annexe des déchets.

Même si le préfet constate que des efforts réels ont été réalisés en 2020 et 2021 pour combler un déséquilibre, ces efforts ne peuvent parvenir à rétablir une situation structurellement déficitaire.

Le préfet souhaite que la saisine de la CRC puisse être l'occasion de remettre à plat l'ensemble des données du sujet et de trouver les voies et moyens de retour à l'équilibre. La communauté de communes pourra alors continuer de se développer sur des bases assainies, qui lui permettront d'assumer pleinement ses compétences, traditionnelles et nouvelles.

Direction du cabinet

Tél.: 04 95 34 51 63 - 06 80 38 45 01

Mél.: pref-communication@haute-corse.gouv.fr

Communication interministérielle